

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre avril à 18h00,**

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de la commune de Gardanne, régulièrement convoqué par convocation en date du 16 avril 2026, remplissant les conditions de quorum, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal en session ordinaire et sous la présidence de **Monsieur Hervé GRANIER**

*Membres en exercice : 17
Membres présents : 16
Membres Votants : 16*

Membres Présents :

- | | |
|------------------------------------------|----------------------------|
| - Monsieur Hervé GRANIER | - Monsieur Bruno PRIOURET |
| - Madame Claire CAMPODONICO | - Madame Angélique DAIZE |
| - Monsieur Antonio MUJICA | - Madame Gisèle CHEILAN |
| - Madame Sandrine ZUNINO-GHOUGASSIAN | - Madame Véronique PAGE |
| - Madame Sophie CUCCHI-GILAS | - Madame Magali SPANOCCHI |
| - Madame Alexandra BESSI | - Madame Kafia BENSADI |
| - Monsieur Vincent BOUTEILLE | - Madame Marie-Ange CHAPPE |
| - Madame Murielle AKERKDOU DELMER PITEUX | - Madame Renée GAUVIN |

Membre(s) absent(s) excusé(s) avec pouvoir :

Membre(s) absent(s) excusé(s) sans pouvoir :

- Monsieur Christian JEAN

Membre(s) absent(s) non excusé(s) :

Votes : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0 Blancs ou Nuls : 0

OBJET : ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration,

Vu l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoyant que le Conseil d'Administration du CCAS établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'Administration dans le respect des règles préalablement fixées par le Code de l'Action Sociale et des Familles aux articles R.123-7 à R.123-28,

Vu le projet de règlement intérieur du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ci-annexé,

Après présentation du projet de règlement intérieur par le Président,

Le Conseil d'Administration décide

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : D'ADOPTER le règlement intérieur du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ci-annexé.

ARTICLE 2 : DE DIRE que le règlement intérieur entre en vigueur dès l'adoption de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président du CCAS
Hervé GRANIER



Transmise au contrôle de légalité le : **30/04/2026**

Reçu en S/Préfecture le : **04/05/2026**

Publiée le : **7 MAI 2026**

Le CCAS ne disposant pas de site internet, les délibérations du Conseil d'administration sont publiées sur le site internet de la commune de Gardanne, à l'adresse suivante : <https://www.ville-gardanne.fr/deliberations-du-conseil-d-administration-du-ccas/>

En application des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, 31 Rue Jean François Leca 13002 Marseille. Le requérant peut également saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.